

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTERESSEES PAR L'ENTREE EN VIGUEUR DES REGLEMENTS 1828 ET 1829

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, les règlements suivants :

- 1828 « Sur les taxes et compensations pour l'année 2023 »;
- 1829 « Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2023 ».

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité au www.plessisville.quebec et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 17 janvier 2023

La greffière adjointe,



CAROLINE GRÉGOIRE